

Président de commission Leo Clubs de district



Mandat

Le gouverneur de district peut choisir de nommer un président de commission Leo Clubs de district pour un mandat de un à trois ans.

Aperçu du poste

Le président de commission Leo Clubs de district contribue au succès de son district par la promotion et le développement des Leos et des Leo clubs tout en leur apportant un soutien permanent.

Responsabilités

- Promouvoir l'enregistrement des Leos, des officiels de Leo club, des conseillers Leo Clubs et du service des clubs et districts Leo, ainsi que la formation des Leos sur le Lion Portal. S'assurer que les officiels de district Leo soient enregistrés sur le Lion Portal.
- Se coordonner avec l'agent de liaison Leo-Lion auprès du cabinet et/ou le président de district Leo pour promouvoir le programme Leo Clubs, notamment le développement et l'organisation de Leo clubs, le programme Leo-Lion ainsi que les possibilités d'engagement offertes aux jeunes dans l'ensemble du district Lions.
- Servir de lien officiel entre le cabinet du district Lions et le conseil de district Leo, notamment en faisant état de toutes les résolutions prises lors de la conférence de district Leo au cabinet de district Lions, et en siégeant au comité consultatif du programme Leo Clubs de district, qui soutient, conseille et fait la promotion des activités conjointes des clubs Leos et Lions.
- Superviser les élections du district Leo en collaboration avec les officiels de district Leo en fonction et, en cas de vacance, nommer un président ou vice-président de district Leo, conformément au chapitre XXII du règlement du conseil d'administration.
- Servir de conseiller non votant au conseil de district Leo.
- Travailler avec les officiels de district Leo pour assurer la formation des officiels de Leo clubs et des conseillers Leo Clubs, et veiller à la mise en place d'un calendrier annuel de formation.
- Aider à la coordination des subventions octroyées aux Leo.
- Promouvoir la participation des Leos aux manifestations Lions du district.
- Établir une communication avec les conseillers Leo Clubs au sein du district et collaborer avec les autres présidents de commission Leo Clubs de district au sein du district multiple et avec le président de commission Leo Clubs de district multiple.
- Faciliter la transition de Leo Alpha à Leo Omega et de Leo à Lion en aidant les Leos à rejoindre des clubs existants ou en créant de nouveaux Leo clubs ou Lions clubs.
- Siéger à la commission d'organisation en district si le gouverneur de district autorise la création d'un district Leo.
- Travailler avec l'agent de liaison Leo-Lion auprès du cabinet pour créer des Leo clubs et recruter des membres dans les secteurs dépourvus de district Leo.
- Examiner et approuver les candidatures du district Leo pour siéger au Comité consultatif du programme Leo clubs. Collaborer avec le Comité consultatif du programme Leo clubs et en faire la promotion pour renforcer le programme Leo Clubs